

JEUX ET DIVERTISSEMENTS

No 17.—CHARADE

Mon premier est de forme ou droite ou rabattue ?
Il ouvre la montagne au pas du voyageur ;
Sans pitié des lecteurs maint apprenti rimeur
A pincea mon second, trop souvent s'évertue.
Mon tout, salubre liqueur,
Guérit et raffermi la vue.

Solution du problème proposé dans le n° 11 du JOURNAL DES FAMILLES :

No 15.—CHARADE. Les mots sont : MINE—NINE.

L'ESPRIT DE TOUT LE MONDE

•• Le Père Lacordaire et l'athée.

Le R. P. Lacordaire, se trouvait par hasard à table à côté d'un athée, d'un des mauvais voltairiens dont M. Rigault affirme la rareté de nos jours. L'incrédule discuta longuement et tout seul contre l'existence de Dieu ; et, comme aucun des convives ne daigna lui répondre, son orgueil de philosophe s'irrita ; et, s'adressant brusquement au célèbre Dominicain :

—Monsieur, lui dit-il, c'est à vous de nous éclairer sur cette grave question..... Dites-nous, n'est-il pas absurde de croire ce que notre raison ne saurait comprendre ?

—Nullement, répond le R. P. Lacordaire, je suis d'un avis tout contraire.

Puis, pour humilier d'autant plus amèrement la vaniteuse incrédule de son interlocuteur, le R. P. Lacordaire lui dit :

—Comprenez-vous comment il se fait que le feu fait fondre le beurre, tandis qu'il durcit les œufs, deux effets tout contraires sortant d'une même cause ?

—Non, répond l'athée ; mais, que concluez-vous de là ?

—C'est que, répliqua le religieux, cela ne vous empêche pas de croire aux omelettes.

—Là-dessus, l'athée se tut pendant que les convives l'accablaient de leurs rires et de leurs quolibets. Le bon mot frappait juste, et valait bien pour lui toute une conférence.

•• Querelle conjugale.

—Tenez !..... Il m'est pénible d'avoir à vous dire ce que je pense de vous....., entendez bien !..... vous n'êtes qu'un melon !

—Madame, vous oubliez que vous êtes faite d'une de mes côtes.

•• Au tribunal correctionnel.

—Vous êtes prévenu de mendicité.

—Pas possible, M. le juge, je chante et ne mendie pas.

—On vous a vu tendre la main.

—M. le juge voudrait peut-être que je chante sans gesticuler.

Jamais, ce serait contraire aux règles de l'art lyrique !

•• Pensées d'un sceptique.

Un gamin, déjà condamné sept ou huit fois, passe en police correctionnelle.

—Vous êtes incorrigible, lui dit le président..... voilà ou vous mènent les mauvaises compagnies.....

—Les mauvaises compagnies !..... si on peut dire..... je passe ma vie avec les magistrats !.....

•• On fait demander l'ambulance.

Un individu, en maniant une arme à feu, s'étant blessée accidentellement.

Le chirurgien regarde :

—Diable !

Et il donne un coup de lancette dans le bas-ventre. Rien.

—Diable !

Et il donne un second coup de lancette le long de la cuisse.

Rien.

—Diable !

Et il va donner un troisième coup de lancette dans le dos,

lorsque l'individu se décide à demander d'une voix lamentable :

—Pourquoi me découpe-t-on ainsi ?

—Mon ami, c'est pour trouver et extraire la balle qui.....

—La balle !..... Mais je l'ai retirée. Elle est dans la poche de mon pantalon.

•• Au marché au poisson.

—Ces homards sont-ils frais ?

—Ils sont vivants, et vous pouvez en juger en faisant prendre dans une de leurs pattes la queue de son chien.

On met à exécution la proposition de la marchande ; le homard serre vigoureusement ; le chien, effrayé, se sauve à toutes jambes ; le homard serre plus fort, le chien court encore plus vite, et la marchande s'écrie :

—Appelez donc votre chien, monsieur.

—Je le veux bien ; mais appelez d'abord votre homard.

•• La chaleur dans le midi.

Au plus fort de la chaleur, deux méridionaux discutaient sur la température :

—Mais tout cela n'est rien, comparé à ce que nous voyons à Marseille, fit l'un d'eux avec importance ; chez nous, il fait tellement chaud que, lorsque nous mettons des œufs de poule à couvrir, il naît des perroquets !

•• L'ivrogne repentant.

Un ivrogne qui n'avait plus que quelques heures à vivre, se lève sur son séant pour demander un verre d'eau.

—Au moment, dit-il, de passer dans l'autre monde, je veux me reconcilier avec mon plus mortel ennemi.

LOI CONCERNANT LES JOURNAUX

Nous croyons qu'il est nécessaire de faire connaître aux personnes à qui nous adressons notre journal, la loi qui protège la presse et qui se lit comme suit :

1° Toute personne qui retire un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2° Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur abonnement, ou autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3° Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieux de cet endroit.

4° Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une présomption et une preuve *rima facie* d'intention de fraude.

JOURNAL DES FAMILLES

Paraissant le samedi.

Invariablement payable d'avance

Un an \$1.50 | Six mois 75cts | Quatre mois 50cts | Deux mois 25cts

Tout nouvel abonné de six mois ou d'un an recevra gratuitement et franco, tous les numéros parus depuis le 1er janvier 1887.

Nous engageons ceux de nos agents qui vendent notre journal au numéro, de bien vouloir régler avec nous le 1er de chaque mois afin de faciliter notre administration.

LISTE DE NOS AGENTS

- A Québec : M. F. BELAND, 264, rue Saint-Jean.
- Ottawa : MM. P. C. GUILLAUME, coin des rues York et Sussex, et MICHEL RATEY, 298, rue de l'Eglise.
- Lévis : MM. MERCIER & Cie.
- Joliette : M. ALBERT GERVAIS.
- Saint-Hyacinthe : M. CHARPENTIER.
- Saint-Jérôme : M. R. MAILLIOT.
- Lanoraie : M. J. N. CREPEAU.

LOUIS BELAIR, éditeur.